



Nurses for Medicare
Les infirmières et infirmiers
pour l'assurance-maladie

Par courriel : ccu.moh@ontario.ca

Le 12 novembre 2010

L'honorable Deb Matthews
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Gouvernement de l'Ontario
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 2C4

Madame la Ministre,

En tant que membres fondateurs de l'initiative Les infirmières et infirmiers pour l'assurance-maladie, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers sont préoccupées au sujet d'une clinique d'Ottawa qui exige des frais d'accès pour des services médicaux. Nous croyons que ces frais menacent les principes de l'universalité et de l'accessibilité enchâssés dans la *Loi canadienne sur la santé*, et qu'il faut donc y mettre fin.

Comme vous le savez peut-être, le Groupe de santé Sentinelle a ouvert récemment à Ottawa une clinique de santé qui impose aux patients des frais de 500 \$ pour l'adhésion au niveau de base et de 1 000 \$ pour l'adhésion au niveau préventif, ainsi que divers frais pour tout un éventail d'actes médicaux et d'interventions chirurgicales médicales mineures. Le Groupe de santé Sentinelle affirme que la pénurie d'omnipraticiens au Canada oblige à imposer des frais d'adhésion pour l'accès aux services. Nous ne sommes pas d'accord. Ces frais d'accès aux services de médecins et d'autres professionnels de la santé permettent aux nantis de se frayer un passage dans le système de santé en y achetant des services, ce qui ouvre la porte à quelques rares privilégiés. Or le Groupe Sentinelle compte sur des paiements du programme de l'Assurance-santé de l'Ontario – et cette manière de faire mine le principe de l'accessibilité en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*. Constituant une surfacturation des services de santé assurés, ces frais d'adhésion et d'utilisation violent l'esprit de la Loi.

L'accès aux soins de santé au Canada doit continuer de reposer sur le besoin et non sur la capacité de payer. Nous vous exhortons à enquêter immédiatement sur ces frais d'utilisation inéquitables et injustes imposés sur des services de santé assurés. L'adhésion aux principes de la mesure législative fondamentale qu'est la *Loi canadienne sur la santé* est indispensable pour garantir la viabilité et la préservation de notre système de soins de santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente
de l'Association des infirmières
et infirmiers du Canada,

Judith Shamian inf. aut., PhD, LLD (hon),
D.Sci. (hon), FAAN

La présidente
de la Fédération canadienne des
syndicats d'infirmières/infirmiers,

Linda Silas, inf. aut., B.Sc.inf.